

Installation à Luxembourg de la Haute Autorité (10 août 1952)

Légende: Le 10 août 1952, la Haute Autorité de la CECA commence ses travaux à Luxembourg. Le Service Information et Presse du Ministère d'État luxembourgeois rend compte des événements de la journée. L'extrait reproduit le discours de Jean Monnet lors de la première séance de la Haute Autorité et les discours d'Émile Hamilius, bourgmestre de la ville de Luxembourg, de Joseph Bech, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché, et de Jean Monnet, lors de la séance de réception par les autorités luxembourgeoises.

Source: Bulletin d'Information n° 8/9. Luxembourg: Service Information et Presse du Ministère d'Etat luxembourgeois, 30.09.1952. "Luxembourg, Capitale provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier: Installation à Luxembourg de la Haute Autorité - 10 août 1952", p. 145-151.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/installation_a_luxembourg_de_la_haute_autorite_10_aout_1952-fr-e5c69623-d22d-4d74-94cc-9d8e9cc5ecc9.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Luxembourg, Capitale provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Installation à Luxembourg de la Haute Autorité. – 10 août 1952.

Lors de la conférence historique de Paris des 23, 24 et 25 juillet 1952, les Ministres des Affaires Etrangères des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avaient désigné la capitale du Grand-Duché de Luxembourg comme siège provisoire de différents organes et comme lieu de démarrage des activités du Plan Schuman. Le 10 août avait été retenu comme date à laquelle la Haute Autorité inaugurerait ses travaux à Luxembourg.

Les services gouvernementaux luxembourgeois avaient tout mis en œuvre pour créer le cadre apte à recevoir la Haute Autorité et les services administratifs encore restreints, mais susceptibles de se développer rapidement dans les locaux mis à leur disposition par les autorités grand-ducales. La Direction des Chemins de Fer Luxembourgeois et ses services avaient quitté leur hôtel de la Place de Metz qui domine le Pont Adolphe et d'où le regard plonge dans la verdure de la vallée de la Pétrusse. Le bâtiment complètement remis à neuf fut meublé de façon moderne et le samedi soir, 9 août, il ne manquait rien, pas même les fleurs dans les bureaux des neuf membres de la Haute Autorité.

Pour recevoir la Haute Cour, l'hôtel de Gargan, propriété de la Ville, situé dans le parc municipal, fut aménagé. Cet hôtel était destiné à recevoir le Musée Pescatore, à devenir la Galerie de Peinture de la Municipalité, et aurait dû être remis à cette destination vers le 20 août, dans le cadre des cérémonies officielles. Le bâtiment ayant également été mis à la disposition des autorités du Plan Schuman, les tableaux furent décrochés et regagnèrent les caisses où ils avaient somnolé pendant presque un demi-siècle. – Des délégations française, allemande, belge, hollandaise et italienne travaillent de concert avec les Luxembourgeois pour jeter ailleurs dans la ville les premiers fondements, aménager les locaux qui devraient recevoir des missions diverses gravitant autour du Plan Schuman. De cette façon, quand vint le 10 août, tout était à pied d'œuvre.

La Ire Séance de la Haute Autorité

Consciente de l'heure historique, la population de la capitale avait pavoisé pour recevoir ses hôtes de marque.

En outre, pour marquer cet événement important, les principaux journaux du pays traitaient dans les éditoriaux fouillés, soit l'idée du Plan Schuman, soit les aspects particuliers de la Communauté Européenne pour le Luxembourg. Ainsi le « Luxemburger Wort » avait publié une édition spéciale de cinq pages avec une interview et un message de M. le Président Robert Schuman, une interview de M. le Chancelier Adenauer, du Vice-Président de la Haute Autorité M. Albert Coppé, ainsi qu'un message du Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement grand-ducal, M. Joseph Bech, et du Président du Gouvernement italien, M. Alcide de Gasperi.

A ceci s'ajoutaient encore les biographies des membres de la Haute Autorité et des articles d'éminents collaborateurs dont nous mentionnons MM. Raymond Aron, Prosper Schroeder, Marcel Fischbach, Nicolas Margue, Lambert Schaus, Joseph Petit, Pierre Schockmel et Jean Fosty.

Ce fut dans une atmosphère de solennité extraordinaire qu'eut lieu le dimanche, 10 août, à 11 h. 30, à la salle des séances de l'Hôtel de Ville brillamment orné des fleurs, la première séance de la Haute Autorité.

Devant un auditoire de choix comprenant les membres du Corps Diplomatique, LL. EE. MM. le Dr Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique, M. John B. Ketcham, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique, LL. EE. MM. Pierre Saffroy, Ministre de France, Geoffrey Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, Carlo Bossi, Ministre d'Italie, et Hendrik A. Hoof, Ministre des Pays-Bas, les membres du Gouvernement, LL. EE. MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, MM. Pierre

Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Victor Bodson, Ministre de la Justice, Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et Michel Basquin, Ministre des Affaires Economiques, les membres du Collège échevinal, MM. Emile Hamilius, Bourgmestre, Camille Kasel, Georges Reuter, Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, Echevins, les membres des délégations qui ont pris part à l'élaboration du Plan ainsi que les représentants de la presse indigène et mondiale, de nombreux cameramen et reporters photographes, M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, prononcera le discours inaugural. A ses côtés avaient pris place les membres de la Haute Autorité, MM. Franz Etzel (République Fédérale d'Allemagne), I^{er} Vice-Président, Albert Coppé (Belgique), II^e Vice-Président, Léon Daum (France), Paul C. E. Finet (Belgique), Enzo Giacchero (Italie), Heinz Potthoff (République Fédérale d'Allemagne), Dirk P. Spierenburg (Pays-Bas) et Albert Wehrer (Luxembourg), M. Massimo Pilotti, Président de la Cour de Justice du Plan Schuman, et le Prof. Dr Hallstein, Secrétaire d'Etat, Bonn.

Voici le discours de M. le Président Monnet :

« Messieurs,

Je déclare ouverte la première séance de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

En cet instant, qui marque l'accomplissement d'une œuvre poursuivie tenacement depuis plus de deux ans, je dois d'abord rendre hommage aux hommes d'Etat de nos six pays dont la clairvoyance et la volonté l'ont rendue possible. Je veux aussi exprimer les remerciements qui sont dus à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du Traité qui constitue notre Charte. Et surtout, au moment où l'établissement de la Communauté transforme en une réalité vivante ce que le monde, à juste titre, appelle le « Plan Schuman », permettez-moi d'évoquer la gratitude que l'Europe ne cessera de témoigner au président Robert Schuman qui, en lançant l'appel du 9 mai 1950, a pris l'initiative et la responsabilité d'engager notre continent dans la voie de son unité.

En procédant à l'installation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous accomplissons un acte solennel. Nous prenons possession de la charge qui nous a été confiée par nos six pays.

Chacun de nous a été désigné, non par l'un ou l'autre de nos Gouvernements, mais d'un commun accord des six Gouvernements. Ainsi, nous sommes tous ensemble les mandataires communs de nos six pays: Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et chacun comprendra, j'en suis sûr, que je souligne en particulier ce grand signe d'espoir: nous nous retrouvons ici, Français et Allemands, membres d'une même communauté; des intérêts vitaux de l'Allemagne et de la France relèvent d'une Autorité qui n'est plus ni allemande ni française, mais européenne.

Engagement solennel des membres de la Haute Autorité.

En votre nom à tous, je renouvelle publiquement l'engagement que chacun de nous a pris en acceptant sa nomination:

Nous exercerons nos fonctions, en pleine indépendance dans l'intérêt général de la Communauté.

Dans l'accomplissement de nos devoirs, nous ne solliciterons ni n'accepterons d'instruction d'aucun Gouvernement ni d'aucun organisme et nous nous abstiendrons de tout acte incompatible avec le caractère supranational de nos fonctions.

Nous prenons acte de l'engagement des Etats membres de respecter ce caractère supranational et de ne pas chercher à nous influencer dans l'exécution de nos tâches.

Caractère supranational des Institutions.

Pour la première fois, les relations traditionnelles entre les Etats sont transformées. Selon les méthodes du passé, même lorsque les Etats européens sont convaincus de la nécessité d'une action commune, même lorsqu'ils mettent sur pied une organisation internationale, ils réservent leur pleine souveraineté. Aussi, l'organisation internationale ne peut ni décider, ni exécuter, mais seulement adresser des recommandations aux Etats. Ces méthodes sont incapables d'éliminer nos antagonismes nationaux qui s'accusent inévitablement tant que les souverainetés nationales elles-mêmes ne sont pas surmontées.

Aujourd'hui, au contraire, six Parlements ont décidé, après mûre délibération, et à des majorités massives, de créer la première Communauté Européenne qui fusionne une partie des souverainetés nationales et les soumet à l'intérêt commun.

Dans les limites de la compétence qui lui est conférée par le Traité, la *Haute Autorité* a reçu des six Etats le mandat de prendre en toute indépendance des décisions qui deviennent immédiatement exécutoires dans l'ensemble de leur territoire. Elle est en relations directes avec toutes les entreprises. Elle obtient ses ressources financières, non de contributions des Etats, mais de prélèvements directement établis sur les productions dont elle a la charge.

Elle est responsable, non devant les Etats, mais devant une *Assemblée* européenne. L'Assemblée a été élue par les Parlements nationaux; il est déjà prévu qu'elle pourra être élue directement par les peuples. Les membres de l'Assemblée ne sont liés par aucun mandat national; ils votent librement et par tête et non par nation. Chacun d'eux ne représente pas son pays, mais la Communauté entière. L'Assemblée contrôle notre action. Elle a le pouvoir de nous retirer sa confiance. Elle est la première Assemblée européenne dotée de pouvoirs souverains.

Les actes de la Haute Autorité sont susceptibles de recours en justice. Ce n'est pas devant des tribunaux nationaux que de tels recours seront portés, mais devant un tribunal européen, la *Cour de justice*.

Toutes ces institutions pourront être modifiées et améliorées à l'expérience. Ce qui ne sera pas remis en question, c'est qu'elles sont des institutions supranationales et, disons le mot, fédérales. Ce sont des institutions qui, dans la limite de leur compétence, sont souveraines, c'est-à-dire dotées du droit de décider et d'exécuter.

Le charbon et l'acier ne sont toutefois qu'une partie de la vie économique. C'est pourquoi une liaison constante doit être assurée entre la Haute Autorité et les Gouvernements qui demeurent responsables de la politique économique d'ensemble de leurs Etats. Le *Conseil des Ministres* a été créé, non pour exercer un contrôle ou une tutelle, mais pour établir cette liaison et assurer l'harmonie entre la politique de la Haute Autorité et celle des Etats membres.

Création d'un marché unique européen du Charbon et de l'Acier.

La tâche qui nous est confiée par le Traité est lourde. Nous devons établir et maintenir un marché unique du charbon et de l'acier sur tout le territoire de la Communauté. Dans quelques mois, toutes les entraves douanières, toutes les restrictions quantitatives, toutes les discriminations seront éliminées. Le charbon et l'acier ne connaîtront plus de frontières à l'intérieur de la Communauté; ils seront à la disposition de tout acheteur dans les mêmes conditions.

Le Traité, qui est la première loi anti-trust de l'Europe, nous donne mandat de dissoudre les cartels, d'interdire les pratiques restrictives, d'empêcher toute concentration excessive de pouvoirs économiques. Ainsi, dans un régime de saine concurrence, la production du charbon et de l'acier sera véritablement au service des consommateurs.

Le Traité nous prescrit d'intervenir, s'il est nécessaire, pour atténuer les effets des fluctuations économiques, pour faciliter le développement et la modernisation de ces industries. Dans le grand effort de développement économique qui va être poursuivi, nous aurons particulièrement à l'esprit la préoccupation de promouvoir

l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès.

Que signifiera dans la vie quotidienne des citoyens de nos six pays ce marché unique du charbon et de l'acier pour 155 millions de consommateurs? On dira sans doute que peu d'entre eux achètent du charbon et de l'acier en quantités importantes. Mais le charbon et l'acier interviennent dans la fabrication de tout ce dont l'homme moderne a besoin: le gaz, l'électricité, les outils, les machines, les automobiles. Par la charrue et le tracteur, par l'équipement textile ou la machine à coudre, par l'armature du béton, par l'échafaudage ou la charpente métallique, ils ont leur part essentielle jusque dans nos maisons, nos vêtements et notre nourriture. Le charbon et l'acier plus abondants, de meilleure qualité, à un prix plus bas, c'est la possibilité pour chacun d'acheter davantage, et pour chaque famille d'obtenir un niveau de vie plus élevé. C'est l'ampleur et la liberté du marché unique qui permettront de développer une production de masse, seul moyen d'obtenir la diminution des prix de revient, le développement des débouchés et l'expansion de la production.

Mais ce marché unique qui englobe les territoires de nos six pays a encore une autre signification. Comment ne pas être frappé, en considérant les activités soumises à la Communauté, par cette extraordinaire concentration de fer et de charbon, par la densité de ces ressources minières et de ces installations industrielles qui dans un espace aussi limité constituent sans doute un ensemble unique au monde.

Voyez comme le bassin du Nord de la France se prolonge vers la Belgique, comme les charbonnages belges se raccordent aux charbonnages d'Aix et de la Ruhr, regardez la Campine partagée entre la Belgique et les Pays-Bas, et ce même charbon réparti entre la Sarre et la Lorraine, ce même minerai de fer entre la Lorraine et le Luxembourg ! Ces ressources, dont la nature a fait l'actif industriel essentiel de l'Europe, ont été l'enjeu des luttes entre Etats et des entreprises de domination. En effaçant les divisions que les hommes ont arbitrairement introduites, il s'agit aujourd'hui de recréer ce bassin naturel dont ils ont morcelé l'unité et limité le développement.

Pour atteindre ces objectifs, le Traité et la Convention ont prévu des étapes. Pleinement conscients des adaptations nécessaires, nous remplirons le mandat qui nous est confié avec détermination et prudence.

Coopération de la Haute Autorité avec les Gouvernements, les producteurs, les travailleurs et les consommateurs.

Il ne nous appartient pas de diriger la production du charbon et de l'acier, c'est là le rôle des entreprises. Notre tâche est d'établir et de maintenir les conditions dans lesquelles la production se développera le mieux au mieux de l'avantage commun. Nous allons immédiatement établir des liaisons avec les Gouvernements, avec les producteurs, avec les travailleurs, avec les utilisateurs et les négociants, avec les associations qu'ils ont constituées. Nous placerons ainsi, dès le début, le fonctionnement de la Communauté sur une base de consultation constante. Nous établirons entre tous une vue commune et une connaissance mutuelle. Ainsi se dégagera une connaissance d'ensemble de la situation de la Communauté et des problèmes qu'elle comporte; ainsi, pourra être préparée la forme concrète des mesures qui devront être prises pour y faire face. Nous soumettrons le bilan ainsi dressé à l'Assemblée Commune au cours de la deuxième réunion qu'elle doit tenir dans cinq mois. Dans les toutes prochaines semaines, nous réunirons le *Comité Consultatif*, composé des chefs d'entreprises, de travailleurs, d'utilisateurs et de négociants.

Dans tous les cas prévus par le Traité, nous soumettrons nos décisions à l'épreuve de la discussion et nous en rendrons public les motifs.

Rapports internationaux de la Communauté.

La prospérité de notre Communauté Européenne est indissolublement liée au développement des échanges internationaux. Notre Communauté contribuera à régler les problèmes d'échanges qui se posent dans le monde.

Nous sommes déterminés à rechercher, sans délai, dans des conversations directes, les moyens de mettre en œuvre l'intention déclarée du Gouvernement britannique d'établir l'association la plus étroite avec la Communauté.

Nous sommes convaincus que, dans l'exécution du mandat qui nous a été confié par les Parlementaires de nos six pays, nous pouvons envisager une collaboration étroite et fructueuse avec les Etats-Unis qui, depuis la proposition faite par M. Schuman le 9 mai 1950, nous ont donné des preuves répétées de leur sympathie active.

Nous assurerons toutes liaisons utiles avec les Nations Unies et l'organisation européenne de coopération économique. Nous développerons avec le Conseil de l'Europe toutes les formes de collaboration et d'assistance mutuelle prévues par le Traité.

Nous ne sommes qu'au début de l'effort que l'Europe doit accomplir pour connaître enfin l'unité, la prospérité et la paix.

Les obligations qui nous sont assignées nous imposent de nous mettre au travail sans délai. Nous avons à la fois des responsabilités immédiates et celles de préparer des transformations si importantes qu'aucun temps ne doit être perdu pour le mettre en œuvre.

La construction de l'Europe ne tolère plus de retard. »

A l'issue de cette première séance, la Haute Autorité invita à une réception offerte dans les salons du Casino.

La séance de réception par les autorités luxembourgeoises, en présence de S.A.R. le Prince de Luxembourg.

Pour l'après-midi du 10 août était prévue la séance de réception par le Gouvernement luxembourgeois et les autorités grand-ducales du Président et des membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. A 16 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg salua le Président et les membres de la Haute Autorité dans la salle de l'Hôtel de Ville. Assistèrent à cette séance de réception les membres du Corps Diplomatique, le Président et les représentants de la Chambre des Députés, le Président et les membres du Conseil d'Etat, les Directeurs des administrations ainsi que de nombreuses personnalités. Ce fut M. Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui prit le premier la parole.

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Luxembourg accueille avec joie les personnalités de marque qui ont été chargées par les six Gouvernements de réaliser les objectifs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et les reçoit les bras grands ouverts, heureux de voir se poser dans ses murs les premiers jalons d'une œuvre qui est le commencement d'une grande réalisation et la naissance d'un immense espoir: le plan généreux qui porte le nom d'un grand Européen: Robert Schuman.

C'est donc une bien vive satisfaction pour moi que son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg ait daigné honorer cette réception par Sa Haute Présence et, au nom de la Municipalité, je Le salue très respectueusement.

La Capitale du Luxembourg est fière de pouvoir offrir, pour les débuts des travaux de la Haute Autorité et de la Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'hospitalité d'une ville qui, par sa situation géographique, par le caractère européen de ses habitants, par l'influence de ses sentiments ataviques, se doit d'être accueillante et d'aider dans la mesure de ses moyens à la compréhension mutuelle et

à l'union de l'Europe.

Car ce n'est rien moins que l'union de l'Europe que vise le pool charbon acier qui, faisant abstraction des intérêts nationaux divergents, prend à charge la vie et la substance même de notre continent. La mise en pratique du Plan Schuman sera donc une des œuvres les plus remarquables de solidarité économique et sociale des six nations européennes signataires.

Un grand ministre en a dit: "En contribuant à la réussite de cette grande entreprise, nous aurons véritablement répondu à la vocation de notre génération", et le Plan a été même qualifié de "première pierre de l'édifice européen".

Après le bouleversement apporté au monde par l'apocalypse de la dernière guerre et les troubles de l'après-guerre, une nouvelle structure économique de l'Europe s'imposait ; de plus en plus, les peuples prirent nettement conscience de l'étroitesse et des limites des frontières nationales, et nous assistons, pour ainsi dire, à une révolte des forces productives contre les cadres nationaux.

Ces aspirations ont été condensées dans le Plan Schuman, le préambule au traité s'en fait d'ailleurs l'écho, en déclarant : "Les pays participants sont résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels."

Nobles et généreuses idées que celles de ces hommes d'élite qui, avec une foi invincible dans la réussite, n'avaient qu'une seule ambition : faire l'Europe de demain dans la propreté, dans la prospérité, dans la justice, dans la liberté.

Ce courant d'idées nouveau et salubre, pouvait-il ne pas trouver de résonance dans les cœurs des Luxembourgeois, qui ont toujours salué avec enthousiasme la création de tous les organismes visant à une meilleure entente des peuples et à la propagation de l'idée européenne ?

La population luxembourgeoise, consciente de son passé économique et politique, de son aptitude internationale, suivra avec un intérêt passionné les travaux de la Communauté du Charbon et de l'Acier, qui non seulement ont tant d'importance pour l'économie luxembourgeoise, dont l'acier et le minerai constituent une ressource essentielle, mais qui contribuent surtout à maintenir l'équilibre entre ses voisins et à défendre les intérêts supérieurs de l'Europe.

La Ville, recherchée et privilégiée par tant de congrès importants et tant de rencontres internationales, située au centre de ce fragment de l'Europe que le Plan Schuman se propose d'organiser, apprécie tout particulièrement l'honneur qui lui a été fait d'avoir été choisie comme lieu de démarrage des importantes assises de la Haute Autorité et de la Cour de Justice. Elle en éprouve une légitime satisfaction et elle a fait et fera tout son possible pour les accommodements pratiques des hôtes importants que le Plan Schuman lui a amenés.

Que leur séjour parmi nous soit des plus utiles, des plus fructueux, mais également des plus agréables !

Messieurs, vous êtes des pionniers et des constructeurs, vous êtes venus à Luxembourg avec la volonté bien arrêtée d'établir, comme organisme régulateur, l'équilibre entre les intérêts nationaux et votre haute mission internationale, de créer l'Europe et de marquer ainsi une étape définitive sur le chemin de la paix et du bonheur des peuples. De grand cœur je vous dis : "Merci !" La population entière de la capitale salue votre arrivée par ce cri du cœur : "Soyez les bienvenus à Luxembourg !" »

Soulignant l'importance de l'activité la Haute Autorité sur le plan économique, social et politique, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg, s'adressa à l'assistance dans les termes suivants :

« Il est difficile d'exagérer l'importance que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans la vie économique, sociale et politique de notre vieux continent.

Et bien grande est la responsabilité de ceux qui en assument aujourd'hui la direction et l'administration.

Il dépendra d'eux que ce 10 août 1952 soit marqué dans l'histoire de l'Europe d'une pierre blanche ou d'une pierre noire.

Aussi ai-je à cœur, en souhaitant une cordiale bienvenue parmi nous aux membres de la Haute Autorité et en particulier à leur éminent Président, Monsieur Jean Monnet, dont on sait le rôle essentiel à l'origine et pendant l'élaboration du Plan, j'ai à cœur, dis-je, de leur apporter les vœux fervents de réussite et l'entière confiance du Gouvernement d'un pays qui, dès le premier jour, a marqué son accord avec les principes et les buts de l'audacieuse initiative qu'a osée prendre le Président Robert Schuman dans son message du 9 mai 1950.

Parmi les partenaires appelés à former la Communauté, il n'en est guère qui ait senti et mesuré dans le passé de façon plus directe que le petit Luxembourg les risques d'instabilité que constituait pour son industrie sidérurgique et, par conséquent, pour toute sa vie économique, l'absence de son territoire de certaines matières premières, l'inexistence d'un marché national et la précarité d'un marché international, risques auxquels le Plan a pour but principal de mettre fin.

Pour atteindre ce but, les auteurs du Plan avaient à résoudre le problème que pose la fragmentation historique de l'Europe et l'épanouissement industriel des derniers cent ans, problème étudié et analysé par les économistes français et les conférences internationales dès la fin de la première guerre, mais qui a dû attendre le Plan Schuman pour trouver une solution.

La suprématie de l'Europe au XIX^e siècle était largement basée sur ses richesses en houille et en fer.

Or, des Etats nouveaux sont nés qui, par leurs ressources naturelles, mais surtout par les privilèges économiques que comporte un large espace de libre circulation, constituent les puissances économiques en face desquelles et au profit desquelles une économie européenne qui aurait continué à reposer sur des bases nationales, aurait perdu fatalement, à plus ou moins longue échéance, toutes ses chances.

A la notion d'espace national ou territorial, le Plan substitue la notion de l'espace économique et celle de la solidarité des intérêts européens. Dorénavant, sur le territoire des pays qui forment la Communauté, un bassin charbonnier ou un gisement de fer n'auront plus de limites politiques et les frontières qui, jusqu'à ce jour, cloisonnaient les marchés du charbon et du fer, deviendront invisibles et la concurrence entre les usines des différents pays pourra se donner libre cours.

Le Plan Schuman apporte ainsi, dans le domaine qui lui est propre, la solution au conflit qui est propre à l'Europe, entre les exigences historiques et les exigences économiques de notre civilisation industrielle. Aux égoïsmes nationaux, il substitue une organisation internationale fondée sur l'intérêt commun et la collaboration féconde des partenaires de la Communauté qui aliènent à cet effet entre les mains de la Haute Autorité, organe supranational, une partie de leurs droits souverains.

Par sa compétence supranationale, la Communauté du Charbon et de l'Acier est supérieure à la Nation et celle-ci ne se diminue pas en aliénant une partie de la souveraineté au profit de l'organisme international. Car, comme on l'a dit avec raison, pour le salut de la paix, le national doit être garanti par l'international, mais l'international prime le national.

Et de servir la Paix était un des buts de l'initiative généreuse du Président Schuman.

Le charbon et le fer accessibles à tous et leur marché devenant commun à tous, la lutte constante et âpre autour des sources de ces matières premières qui, si souvent a été à la base des conflits européens, n'aura plus de sens sous le régime de la Communauté et ne pourra plus menacer la Paix en cette partie du monde.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est une conception économique, certes, mais elle est

aussi une conception politique, non seulement dans l'intention de son auteur, mais aussi pour qui sous l'apparence veut saisir la réalité.

Et par là elle prend sa véritable portée et sa valeur européenne. C'est cet aspect européen que j'ai voulu mettre en lumière aujourd'hui. Car, à vrai dire, je pense que l'évolution vers l'Europe Unie se fera dans la direction que nous montre la Communauté plutôt que par des traités purement politiques. A Strasbourg, dans les Conseils de l'Europe, on définira et adoptera les grands principes, mais lorsqu'il faudra les réaliser, les problèmes se préciseront et l'on sera obligé de procéder en pratique par des accords valables pour des régions restreintes comme celui que nous inaugurons aujourd'hui.

A mes yeux, la Communauté du Charbon et de l'Acier apparaît comme une des pierres angulaires de l'Europe en construction et encore comme la pierre de touche de l'esprit européen nécessaire à l'établissement et à la vie d'une véritable communauté européenne.

Des problèmes d'une complexité extrême ont été résolus au cours des négociations laborieuses dont est sorti le Plan Schuman. Cela nous fait envisager l'avenir de la Communauté avec un optimisme raisonné, bien qu'il reste encore de nombreuses difficultés à vaincre. On en viendra à bout, j'en ai la ferme conviction, à condition que s'établisse entre la Haute Autorité et les industriels la plus confiante collaboration. On comprend que les industriels aient eu de la peine à renoncer à des habitudes et à des méthodes de production et de travail qui leur sont chères et qui, ma foi, ont fait leur preuve au point qu'elles apportent à des pays comme le mien, avec la prospérité, la paix sociale.

Aussi manquerais-je à tous mes devoirs si, au moment où une nouvelle époque commence pour notre industrie, je ne rendrais pas hommage à l'esprit d'initiative et au sens social de nos chefs d'industrie ainsi qu'aux qualités de travail de nos ouvriers, et à la sagesse des uns et des autres, qui a épargné depuis plus de trente ans toute grève à notre pays. Je leur demande d'apporter aux organes de la Communauté la même loyale coopération qui règne entre eux.

De la Haute Autorité, nous sommes en droit d'attendre qu'elle fera disparaître graduellement, mais sûrement les inégalités qui faussent encore les conditions de production et le jeu de la Communauté à son départ, et qu'elle ait recours aussi souvent que possible à l'expérience éprouvée de ses administrés.

Ce disant, je pense surtout à l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre des industries du charbon et de l'acier, proclamée dans le message du 9 mai et inscrite comme un des buts du Plan dans son article 3.

Conçue de part et d'autre dans cet esprit de solidarité et de conquête du progrès économique et social, la Communauté du Charbon et de l'Acier deviendra, j'en suis sûr, la première réalisation d'une Europe réconciliée dans le labeur de ses peuples.

Ce n'est qu'un début, dira-t-on, mais un début vers la vraie Paix, auquel restera attaché en lettres d'or le nom du grand Français et du bon Européen qu'est le Président Robert Schuman.

Messieurs,

Vos travaux prennent leur départ dans la capitale de notre pays, et je tiens à en dire notre vive satisfaction. Dans un climat véritablement européen, conscient de sa faiblesse, le peuple luxembourgeois, menacé dans ses œuvres vives, à chaque remous économique, sent, plus que les grands pays, et pour ainsi dire, d'instinct, l'interdépendance des pays et de leurs économies et, de là, la nécessité inéluctable d'une organisation rationnelle de l'Europe.

Nul milieu, je pense, ne pouvait être plus propice à vos travaux que ce pays, situé au carrefour des grands bassins industriels et conservant, malgré cette proximité, cette atmosphère de sérénité et de paix, si nécessaires à la réflexion et si favorables aux graves décisions que vous aurez à prendre.

Que le choix de Luxembourg soit de bon augure pour la Communauté du Charbon et de l'Acier qui emplit le cœur de millions de gens de l'espoir de voir se constituer enfin cette Europe Unie, qui rendra au vieux continent la place que lui valent dans le monde le travail et le génie des peuples qui ont fait la pensée, la science et la culture modernes. »

Enfin, M. le Président Jean Monnet dit ces paroles de remerciements :

« Monseigneur,
Excellence,
Mesdames,
Messieurs,

Je remercie tout particulièrement Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince de Luxembourg, de nous faire l'honneur d'assister à cette réception.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Ministre,

Je vous remercie bien vivement, au nom de mes collègues de la Haute Autorité, de la cordiale bienvenue que vous venez de nous souhaiter. Vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, que nous étions des pionniers et des constructeurs. Généralement, les pionniers commencent à travailler dans des conditions de fortune, campant comme ils peuvent, tant bien que mal, souvent sous la tente. Grâce à vous, Messieurs, la Haute Autorité est plus favorisée. Il y a quinze jours, les Ministres des six pays se sont réunis et, dans une nuit historique, ont décidé que la Haute Autorité commencerait ses travaux à Luxembourg. Aucun préparatif n'avait été fait et cependant, en moins de dix jours, vous avez pu mettre à notre disposition les immeubles nécessaires au début de nos travaux et les installer. Je sais combien chacun de vous, et combien vous, Messieurs, membres du Collège échevinal de la Ville, vous avez dû prendre d'initiatives, donner d'instructions et d'autorisations pour que l'installation de la Haute Autorité soit prête à cette date du 10 août, décidée par les Gouvernements des six pays de la Communauté. Le comité d'installation que vous avez formé, les services techniques de l'Etat et de la Ville ont rivalisé d'efforts. Je ne puis citer tous ceux à qui vont aujourd'hui nos félicitations et notre gratitude. Elles vont tout particulièrement au talent d'organisation de M. Reichling qui, dès le premier jour, a centralisé tous les efforts et maintenu un contact avec nos services de Paris, et avec vos architectes, à M. l'architecte Schaack des services de l'Etat, à M. l'architecte de la Ville Schmit et à M. l'architecte Heintz des Chemins de Fer luxembourgeois. Nous savons que vous avez passé des nuits blanches cette semaine, mais elles ont eu pour résultats que les immeubles, dans lesquels la Haute Autorité doit s'installer, sont prêts et, nous pourrions prendre place dans nos bureaux dès demain. Enfin, notre ami M. Wehrer qui, tout au long des négociations pour la mise sur pied de notre Communauté, a apporté à leurs succès son esprit de coopération et de sa grande expérience, a pris sans compter sa part de tous ces efforts. Je l'en remercie tout particulièrement au nom de tous mes collègues. Vous nous avez ainsi permis de commencer nos travaux au jour fixé et je peux vous dire, Monsieur le Bourgmestre, nombreux sont ceux d'entre nous qui n'étaient jamais venus à Luxembourg, mais je peux vous dire que ceux qui connaissaient Luxembourg et ceux qui, comme moi, sont nouveaux dans cette ville sont heureux de s'y trouver.

Monsieur le Ministre, vous avez dit qu'une lourde tâche pesait sur nos épaules, et que de l'activité de la Haute Autorité dépendrait en partie le succès de l'Europe dont vous avez dit que le Plan Schuman était une des bases et une des étapes. Mais je ne voudrais pas que vous dissociiez la Haute Autorité des responsabilités que les Gouvernements et les administrations doivent prendre. Nous ne surmonterons les difficultés et nous ne réussirons notre tâche que si les administrations et les Gouvernements font eux-mêmes un effort pour surmonter, permettez-moi de vous le dire, les vieilles habitudes que nous avons la prétention de changer, grâce à l'organisation supranationale, mais qui, vous le savez comme moi, restent encore ancrées dans beaucoup d'organismes nationaux avec lesquelles nous devons traiter.

En ce qui nous concerne, nous ferons tout ce qui dépend de nous, vous le savez, pour que cette première union de l'Europe qu'est notre Communauté réussisse et encourage de nouveaux développements. Nous n'avons plus à définir des principes, vous l'avez dit, nous sommes maintenant dans l'action concrète et c'est à créer des faits qui se font sentir dans la vie quotidienne des peuples de nos six pays que nous devons nous employer. Nous avons confiance que peu à peu nous obtiendrons que les résistances et les méfiances mutuelles actuelles s'évanouissent et que, finalement, l'aspiration populaire à l'unité de l'Europe l'emporte et fasse de l'Europe une réalité. J'ai lu quelque part que les hommes recommencent à chaque génération leurs expériences et que, pour cette raison, il est essentiel que les institutions qui durent plus que la vie d'un homme deviennent, elles, sages, c'est-à-dire capables de canaliser l'action des générations inexpérimentées qui se succèdent. C'est là ma conviction profonde. Nous devons faire que les institutions supranationales de l'Europe deviennent fortes et sages. Nous devons en somme réaliser en Europe cette solidarité à une échelle plus large dont vous avez su donner ici l'exemple dans votre pays.

Pour terminer, Monsieur le Ministre et Monsieur le Bourgmestre, je voudrais vous redire encore que nous sommes heureux de commencer notre travail chez vous. »

Suivit un vin d'honneur offert au péristyle de l'Hôtel de Ville par la Municipalité.

A 20 heures, le Gouvernement grand-ducal donna un dîner en l'honneur des membres de la Haute Autorité.